

Déclaration préalable du SNUDI- FO 08 (pj).

Au sujet des remplaçants, Le DASEN revient indique que d'après les préconisations de la ministre de l'Éducation Nationale, il n'y aura plus de distinction entre les différents postes de remplaçants. Exit donc les ZII, brigades et autres BFC , leur champ de remplacement serait le département.

Sur la déclaration du SNUDI- FO, le DASEN est interpellé . Il certifie que l'on essaye d'accompagner au mieux les formations notamment pour le LSUN mais que cela nécessite du temps pour former les cadres puis les CPC TICE. Il tient à souligner la qualité du travail dans le premier degré dans ce département qu'il a mis en avant auprès du ministère au vu des résultats des élèves. Par ailleurs, au cours de sa lecture de piles de rapports d'inspection ces dernières semaines, il a pu lire la qualité des IEN qui sont parfaitement dans leur mission d'accompagnement des personnels (conseils, encouragements,...). Il fait remarquer que le métier d'IEN est de plus en plus difficile , particulièrement en cette période. Pour ce qui est de l'infantilisation, un message serait à faire passer auprès des CPC TICE.

Le SNUDI- FO apporte une précision concernant les inspections infantilisantes et non bienveillantes en indiquant au DASEN qu'il aura connaissance de la circonscription concernée par le biais des remontées des registres SST. Le DASEN en profite pour dire ce qu'il a préconisé en CHST la veille à savoir l'accessibilité des registre SST dans les établissements scolaires. Il s'est aussi rendu compte au vu d'une situation de confinement dans une école le jeudi 24 novembre (un élève ayant vu un homme en face de l'école avec une mitraillette dans les mains), que les PPMS devaient aussi être accessibles pour toute autre personne de l'école (la gendarmerie, la police, etc...).

Le SNUDI-FO pense que c'est un minimum, faisant remarquer que ces professionnels et experts en sécurité devraient même participer à leur élaboration....(voir CR CHSCT)

interventions des IEN :

- rappellent qu'il y a 3 ans une mini- circulaire concernant le registre SST a été conçue et envoyée dans toutes les écoles des Ardennes. **Le SNUDI- FO informe qu'il n'a pas eu en tant qu'enseignant connaissance de cette circulaire et que par ailleurs des écoles du département ne sont encore détentrices du registre SST.**

- indiquent qu'il suffit aux directeurs- directrices d'en refaire la demande.

Le DASEN décide qu'une actualisation de cette circulaire sur le registre SST sera faite et qu'elle sera ensuite envoyée à tous.

- indiquent que les animations pédagogiques offrent un temps de formation variée.

- tiennent à ajouter que les CPC subissent durant ces animations pédagogiques un manque de respect inacceptable. **Ce à quoi le SNUDI-FO répond que si les CPC veulent saisir le syndicat, ils le peuvent tout à fait et le SNUDI- FO fera remonter en CAPD.**

Le SNUDI-O et SNUIPP soulignent qu'il y a une certaine réticence au regard des animations pédagogiques du fait qu'elles sont imposées par la hiérarchie, les collègues ne choisissant plus. Les documents ne sont pas actualisés annuellement et ainsi cela n'est pas évident de ne pas passer à côté d'une information importante telle le registre SST pour un directeur- directrice nouvellement nommé.

- indiquent qu'il leur arrive de recevoir très souvent par écrit des remerciements quant aux animations pédagogiques proposées (ASH).

Pour info, chacun appréciera: Le SE- UNSA informe qu'il y a plusieurs techniques pour appréhender un groupe en formation et il se questionne sur le temps au cours duquel les équipes pédagogiques travaillent en équipe. Il estime que les animations pédagogiques peuvent être un temps d'échange, de travail en équipe.

1. Approbation du PV de juin 2016 à l'unanimité moins une abstention.

2. L'avancement

Constat qu'il y a beaucoup de correctifs de note dans les échelons les plus bas et que le correctif de note n'étant pas pris en compte ensuite dans la note pour l'adverbe, cela pénalise les collègues.

Pour info encore....Le SE- UNSA intervient pour dire qu'au vu de l'allongement de la carrière, la note est moins importante dans les inspections et que la grille d'adverbe devra être revue. Le DASEN précise qu'on va retravailler dessus sans préciser les modalités de ce travail (avec les syndicats, en groupe de travail ?).

3. Les maintiens et baisses de note d'inspection

Des explications sont apportées concernant les différents personnels dans la situation d'un maintien de note.

Les IEN assurent qu'un accompagnement est mis en place pour aider les collègues dans leur pratique pédagogique quotidienne, les former mais qu'il faut une prise de conscience et un engagement de la part des collègues pour que des progrès se fassent sentir.(Pour exemple, aller voir dans la classe d'un autre collègue même s'il n'est ni PEMF ni volontaire....)

Le DASEN est interpellé quant aux collègues relevant d'une circonscription en demandant des précisions sur les modalités d'information du maintien de note car les collègues concernés ont eu un maintien de note parce que l'accompagnement mis en place, qui faisait suite à l'inspection peu satisfaisante, n'a pas porté ses fruits. L'IEN n'étant pas présente, aucune réponse n'a pu être apportée.

Le SNUDIFO 08 demande audience à cette IEN sur cette question et sur d'autres relevant des modalités d'inspection et de la forme que prennent les animations pédagogiques, ainsi que les prérogatives des conseils des maîtres et la liberté pédagogique.